



INSCRIPTION SERVICES PERISCOLAIRES ANNEE 2018/2019

Date limite de dépôt du dossier en mairie :
le 29 juin 2018

Documents à conserver :

- Règlements intérieurs
- organigramme périscolaire

Documents à retourner :

- Fiches de renseignement et de préinscription (accompagnée du chèque complétées)
 - Accusé de réception des règlements
 - Copie du carnet de santé (vaccinations) si ce n'est déjà fait
 - Attestation d'assurance individuelle de l'enfant
 - Contrat + mandat de prélèvement SEPA (prélèvement automatique pour ceux qui le souhaitent)
 - Attestation de quotient familial de la CAF (à fournir impérativement)

Informations pratiques :

Facturation mensuelle : vous avez la possibilité de régler sur internet par carte bleue grâce à des informations qui seront indiquées sur votre facture, ou de régler directement à la perception par chèque, ou par prélèvement automatique.

Réservations aux services périscolaires de votre enfant :

2 possibilités :

- réservation annuelle : votre enfant aura le même « emploi du temps » périscolaire tout au long de l'année, choisissez cette option, en remplissant le tableau au jour le jour au verso de la fiche de réservation. Nous enregistrerons ce planning sur le logiciel de réservation en ligne pour l'année (cela n'exclut pas des modifications ponctuelles)

- réservation mensuelle : Nous vous remercions par avance de bien vouloir remplir le tableau au verso de la fiche de réservation dans la colonne « fréquentation » en la cochant si votre enfant est susceptible de fréquenter le service cantine, garderie...) au moins une fois dans l'année scolaire. Cela vous donnera accès à ces prestations sur le site de réservation en ligne. Tous les mois, avant le 26 du mois précédant la réservation, vous nous informez des réservations de votre enfant, sur ce même site périscolaire de réservation en ligne. Un mail de rappel vous sera automatiquement envoyé pour éviter tout oubli.

(Une possibilité de fiche de réservation papier est proposée pour les personnes n'ayant pas accès à internet. Merci de nous joindre que nous puissions vous la transmettre avant la rentrée de septembre)